

Maître Philippe BARBIER

Avocat

155 avenue Vauban

83000 TOULON

Tél. 04 94 92 42 92

Maître Lise TRUPHEME

AARPI CTC AVOCATS

5 Boulevard du Roi René

13100 AIX-EN-PROVENCE

Tél. 04 13 41 53 53

www.ctcavocats.fr

V E N T E
AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR SAISIE IMMOBILIERE

Sur la commune de TOULON
(83000) 106 Rue Lieutenant André
Fournier, Résidence l'Amazonite,
entrée G:

Dans un immeuble en copropriété
dénommé « L'amazonite »
comprenant deux corps de bâtiments
principaux et terrain, sis Quartier de
l'Escaillon – Chemin Mon Paradis –
199 rue du Lieutenant André Fournier
- cadastré section DP n°335 et DP

n°337 pour une contenance totale de
1ha, 15a et 90 ca,

- le lot n°110, dans le bâtiment II,
bloc G, au 6^{ème} étage côté ouest, un
appartement de type F3 de 64,98m²
composé d'une entrée, d'une pièce
principale avec cuisine, deux
chambres, une salle d'eau et un
dressing et les 682/91.607^{èmes} des
parties communes générales ;

- Le lot n°210, consistant en un
emplacement de stationnement et les
20/91.607^{èmes} des parties communes
générales ;

Etat descriptif de division et
règlement de copropriété publié le 24
mai 1974 volume 1798 n°6 ;

Modificatif publié le 20 septembre
1974 volume 1932 n°8 ;

Modificatif publié le 14 octobre 1987
volume 1987 P n°8359.

**MISE A PRIX : 56.000,00 EUROS
(CINQUANTE-SIX MILLE
EUROS)**

**ADJUDICATION FIXEE AU
JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026 A
15H00, à l'audience du Juge de
l'Exécution près le Tribunal Judiciaire
de TOULON, Palais de Justice - Place
Gabriel Péri, 83000 Toulon, à la vente
aux enchères publiques au plus offrant
et dernier enchérisseur des biens
immobiliers ci-dessus désignés.**

OCCUPATION : Lesdits droits immobiliers sont occupés par la partie saisie.

CONDITIONS DE

L'ADJUDICATION :

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé le 17 septembre 2021 par Maître Philippe BARBIER, Avocat, au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de Toulon, où il peut être consulté.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de Toulon.

A PEINE DE NULLITE, et conformément aux dispositions de

l'article R322-41 du Code des procédures civiles d'exécution, cet Avocat devra s'être fait remettre, préalablement aux enchères, une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre de la CARPA représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000,00 €.

VISITE :

La visite aura lieu le lundi 31 août 2026 de 14h00 à 15h00

(SAS DENJEAN-PIERRET

VERNANGE & ASSOCIES : 04 94 20 94 30)

**Signé : Philippe BARBIER
Avocat**

